



## La Chorale devient une option

publié le 17/09/2018

Voir document original joint

Enseignement facultatif et obligatoire : la Chorale

A partir de cette nouvelle rentrée, la chorale devient au même titre que le latin ou les sections sportives, un enseignement complémentaire facultatif et obligatoire.

Elle s'adresse à tous les volontaires de la sixième à la troisième ( Segpa et Ulis). Une fois inscrit, chaque élève est dans l'obligation de suivre cet enseignement jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

La chorale contribue à la construction des compétences du socle commun. Elle s'inscrit dans les parcours artistique et culturel et parcours citoyen en développant par le travail de la voix, les compétences musicales, la confiance et l'estime de soi, l'écoute mutuelle, l'engagement au service du collectif, le respect des autres pour le bien vivre ensemble.

Pour les élèves de cycle 4 (de la 5e à la 3e), la chorale permet de valider des compétences qui permettront à l'élève en troisième pour le brevet, d'obtenir 10 points supplémentaires si les objectifs sont atteints et 20 points supplémentaires si ces objectifs sont dépassés.

Lors de l'oral de soutenance pour le brevet, les élèves de troisième peuvent présenter le projet choral dans le cadre du parcours artistique et citoyen.

Projet chorale 2018/ 2019 : Disney l'enchanteur

La chorale aura lieu le lundi de 13h à 14 h en salle 45 avec Mme Rousseau

Le répertoire travaillé sera des chansons de Walt Disney : Anastasia, Aladin, La petite sirène, Hercule, le livre de la jungle, Vaiana, La reine de neiges, la princesse et la grenouille, le roi lion, Raiponce, Coco, Pocahontas.

La première séance aura lieu le lundi 1er octobre à 13h

Les élèves peuvent faire une pré-inscription auprès de leurs professeurs de musique : Mme Rousseau et Mme Venault. Après confirmation parentale par écrit de leur participation, leur présence aux séances deviendra obligatoire pour mener à bien le projet.

Les choristes se produiront en concert gratuit le mardi 9 avril 2019 à la salle de l'Angelarde.

Le chœur sera constitué des chorales de collège de Descartes, Jean-Macé, George Sand et Bellevue de Dangé St Romain

Ils seront accompagnés par un orchestre du conservatoire et un magicien réalisera quelques numéros visuels.

### Lien

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actualites/37/4/2018\\_vm\\_chorale\\_VDEF\\_953374.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actualites/37/4/2018_vm_chorale_VDEF_953374.pdf) ↗

Document joint

 enseignement\_facultatif\_et\_obligatoire (PDF de 197.5 ko)



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.  
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.